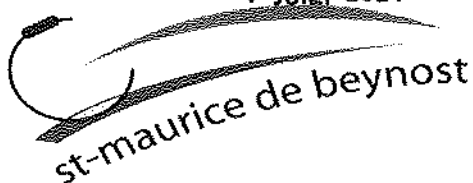


Mise en ligne le :

- 4 JUIL. 2024


st-maurice de beynost

Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-117

**Objet : Arrêté temporaire de
circulation avenue Pasteur
angle Boulevard Chardonnet**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise ETTP ;

Considérant que pour le besoin des travaux « Terrassement pour une extension de réseau ENEDIS » il faille réglementer temporairement la circulation avenue Pasteur à l'angle du Boulevard Chardonnet ;

ARRÊTE :

Article 1: La circulation avenue Pasteur à l'angle du boulevard Chardonnet se fera comme suit à partir du vendredi 12 juillet 2024 et ce pour 10 jours :

- Chaussée rétrécie indiquée par panneaux ou par feux tricolores ;
- Interdiction à tous véhicules de stationner et de dépasser ;
- Vitesse limitée à 30km/heure ;

Article 2 : L'ensemble de la signalisation sera mis en place par l'entreprise demanderesse ;



Folio N°:

Article 3: En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 4 : Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

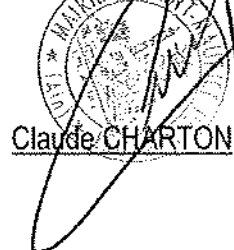
Article 5: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'entreprise ETTP ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mardi 25 juin 2024.

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,


Claude CHARTON